

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

VOL. XXIX

MAI 1930

No 5

SOMMAIRE:—Encyclique sur l'éducation de la Jeunesse — Le sacre de S. G. Mgr Joseph Guy, O. M. I. — Archevêque d'Egine — Feu Mgr Gabriel Cloutier, P. A., V. G. — Mgr Arsène Turquetil, O. M. I. — Le sergent Joyce — Un transbordement remarquable — Le catholicisme éclairé de France — La destinée sociale de la femme — L'incendie de l'école indienne de Cross Lake — L'enseignement du catéchisme — Voyager pour le Christ — Fondation d'un nouveau Carmel en Annam — Les taxes scolaires dans l'Ontario — Le Bienheureux Albert le Grand — Les dernières années de Bossuet — Le R. P. Cyrille Beaudry, C. S. V. — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

ENCYCLIQUE SUR L'EDUCATION CHRETIENNE DE LA JEUNESSE (1)

(Suite)

D) A l'Etat

De ce droit primordial de l'Eglise et de la famille en matière d'éducation, comme il ne peut provenir (nous l'avons vu) que de grands avantages pour la société de la mission éducatrice de l'Eglise et de la famille, ainsi il n'en peut résulter aucune atteinte aux droits authentiques et personnels de l'Etat, sous le rapport de l'éducation des citoyens, selon l'ordre établi par Dieu.

a) Par le bien commun

Ces droits sont communiqués à la société civile par l'auteur même de la nature, non pas à un titre de paternité, comme à l'Eglise et à la famille, mais en vertu de l'autorité sans laquelle elle ne peut promouvoir ce bien commun temporel, qui est justement sa fin propre. En conséquence, l'éducation ne peut appartenir à la société civile de la même manière qu'à l'Eglise et à la famille, mais elle lui appartient dans un mode différent en rapport avec sa fin propre.

b) Deux fonctions

Or, cette fin, ce bien commun d'ordre temporel, consiste dans la paix et la sécurité dont les familles et les citoyens jouissent dans l'exercice de leurs droits et en même temps dans le

(1) Cf. "Les Cloches", pages 49 et 73.

plus grand bien-être spirituel et matériel possible en cette vie, grâce à l'union et à la coordination des efforts de tous. La fonction de l'autorité civile qui réside dans l'Etat est donc double : protéger et faire progresser la famille et l'individu, mais sans les absorber ou s'y substituer.

En matière donc d'éducation, c'est le droit, ou pour mieux dire le devoir, de l'Etat de protéger par ses lois le droit antérieur défini plus haut, qu'a la famille sur l'éducation chrétienne de l'enfant et, par conséquent aussi, de respecter le droit surnaturel de l'Eglise sur cette même éducation.

Pareillement, c'est le devoir de l'Etat de protéger le même droit de l'enfant, dans le cas où il y aurait déficience physique ou morale chez les parents, par défaut, par incapacité ou par indignité. Le droit, en effet, qu'ils ont de former leurs enfants, comme nous l'avons déclaré plus haut, n'est ni absolu ni arbitraire, mais dépendant de la loi naturelle et divine ; il est donc soumis au jugement et à l'autorité de l'Eglise, et aussi à la vigilance et à la protection juridique de l'Etat en ce qui regarde le bien commun ; et de plus, la famille n'est pas une société parfaite qui possède en elle-même tous les moyens nécessaires à son perfectionnement. En pareil cas, exceptionnel du reste, l'Etat ne se substitue assurément pas à la famille, mais il supplée à ce qui lui manque et y pourvoit par des moyens appropriés, toujours en conformité avec les droits naturels de l'enfant et les droits surnaturels de l'Eglise.

D'une manière générale, c'est encore le droit et le devoir de l'Etat de protéger, selon les règles de la droite raison et de la foi, l'éducation religieuse de la jeunesse, en écartant ce qui dans la vie publique lui serait contraire.

Il appartient principalement à l'Etat, dans l'ordre du bien commun, de promouvoir, de toutes sortes de manières, l'éducation et l'instruction de la jeunesse : tout d'abord, il favorisera et aidera lui-même l'initiative de l'Eglise et des familles et leur action, dont l'efficacité est démontrée par l'histoire et par l'expérience ; de plus, il complètera cette action, lorsqu'elle n'atteindra pas son but ou qu'elle sera insuffisante ; il le fera même au moyen d'écoles et d'institutions de son ressort, car l'Etat, plus que tout autre, est pourvu des ressources, mises à sa disposition pour subvenir aux besoins de tous, et il est juste qu'il en use à l'avantage de ceux-là même dont elles proviennent (32).

En outre, l'Etat peut exiger, et, dès lors, faire en sorte que tous les citoyens aient la connaissance nécessaire de leurs devoirs civiques et nationaux, puis un certain degré de culture intellectuelle, morale et physique, qui, vu les conditions de notre temps, est vraiment requis par le bien commun.

(32) Discours aux élèves du collège de Mondragone, 14 mai 1929.

Toutefois, il est clair que, dans toutes ces manières de promouvoir l'éducation publique et privée, l'Etat doit respecter les droits innés de l'Eglise et de la famille sur l'éducation chrétienne et observer, en outre, la justice distributive. Est donc injuste et illicite tout monopole de l'éducation et de l'enseignement qui oblige physiquement ou moralement les familles à envoyer leurs enfants dans les écoles de l'Etat, contrairement aux obligations de la conscience chrétienne ou même à leurs légitimes préférences.

c) **Quelle éducation peut-il se réserver?**

Cela n'empêche pas cependant que, pour la bonne administration de la chose publique et pour la sauvegarde de la paix à l'intérieur, qui sont choses si nécessaires au bien commun et qui exigent des aptitudes et une préparation spéciales, l'Etat ne se réserve l'institution et la direction d'écoles préparatoires à certains services publics et particulièrement à l'armée, pourvu encore qu'il ait soin de ne pas violer les droits de l'Eglise et des familles dans ce qui les touche. Il n'est pas inutile d'insister ici sur cette remarque d'une façon particulière, parce que de nos jours, où se répand un nationalisme aussi ennemi de la vraie paix et de la prospérité que plein d'exagération et de fausseté, on a coutume de dépasser la mesure dans la militarisation de ce qu'on appelle l'éducation physique des jeunes gens (et parfois même des jeunes filles, ce qui est contre la nature même des choses humaines). Souvent encore, le jour du Seigneur, cette préparation envahit outre mesure le temps qui doit être consacré aux devoirs religieux ou passé dans le sanctuaire de la vie familiale. Nous ne voulons pas du reste blâmer ce qu'il peut y avoir de bon dans l'esprit de discipline et de légitime hardiesse inspiré par ces méthodes, mais seulement tout excès, comme par exemple l'esprit de violence, qu'on ne doit pas confondre avec l'esprit de force ni avec le noble sentiment du courage militaire dans la défense de la patrie et de l'ordre public; comme encore l'exaltation de l'athlétisme qui, même à l'âge classique païen, a marqué la dégénérescence et la décadence de la véritable éducation physique.

De plus, en général, la société civile et l'Etat sont en droit de revendiquer ce qu'on peut appeler l'éducation civique, non seulement de la jeunesse, mais encore de tous les âges et de toutes les conditions. Cette éducation consiste dans l'art de présenter publiquement à la raison, à l'imagination, aux sens des individus vivant en société, des objets qui soient de nature à provoquer la volonté au bien ou à l'y conduire par une sorte de nécessité morale, soit positivement, dans la manière même de les présenter, soit négativement, dans les moyens employés pour écarter ce qui leur serait contraire (33). Cette éducation civique,

vaste et multiple au point d'embrasser presque toute l'oeuvre de l'Etat pour le bien commun, ne peut avoir d'autre fondement que les règles du droit, et ne peut davantage se mettre en contradiction avec la doctrine de l'Eglise qui est la maîtresse divinement établie de ces règles.

d) Relations de l'Eglise avec l'Etat

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'oeuvre de l'Etat par rapport à l'éducation a pour fondement très solide et immuable la doctrine catholique sur "La constitution chrétienne des Etats", si remarquablement exposée par Notre prédécesseur Léon XIII surtout dans les Encycliques "Immortale Dei" et "Sapientiae Christianae": "Dieu — dit Léon XIII — a partagé le gouvernement du genre humain entre deux pouvoirs: le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil. Le premier est préposé aux choses divines, le second aux choses humaines. Tous les deux ont la suprématie, chacun dans leur ordre; ils ont l'un et l'autre des limites déterminées qui les contiennent, limites tracées par la nature propre et la fin prochaine de chacun. Ainsi se dessine comme une sphère, à l'intérieur de laquelle se développe, de droit exclusif, l'action de chaque pouvoir. Mais puisqu'ils ont l'un et l'autre les mêmes sujets et qu'ils peuvent arriver qu'une seule et même chose, sous des aspects différents, tombe sous la compétence et le jugement de chacun d'eux, le Dieu prévoyant, dont ils émanent, doit avoir déterminé à chacun sa voie selon la rectitude de l'ordre. Les autorités qui existent ont été instituées par Dieu." (34)

Or, l'éducation est précisément une de ces choses qui appartiennent à l'Eglise et à l'Etat, "bien que d'une manière différente", comme Nous l'avons exposé plus haut. "Il doit donc régner — poursuit Léon XIII — un ordre harmonieux entre les deux pouvoirs, et l'on a comparé avec raison cette harmonie à celle qui régit l'union de l'âme et du corps. De sa nature et de son étendue l'on ne peut juger qu'en se reportant, comme Nous l'a-

(33) P. L. Taparelli. "Essai du Droit naturel", n. 922: ouvrage qu'on ne saurait trop louer ni trop recommander aux étudiants de l'Université. (Cf. Notre discours du 18 décembre 1927.)

(34) Ep. Enc. Immortale Dei, 1 Nov. 1885: Deus humani generis procuracionem inter duas potestates partitus est, scilicet ecclesiasticam et civilem, alteram quidem divinis, alteram humanis rebus praepositam. Utraque est in suo genere maxima: habet utraque certos, quibus contineatur, terminos, eosque sua cuiusque natura caussaque proxime definitos; unde aliquis velut orbis circumscribitur, in quo sua cuiusque actio iure proprio versetur. Sed quia utriusque imperium est in eisdem, cum usvenire possit, aliter atque aliter, sed tamen eadem res, ad utriusque ius iudiciumque pertineat debet providentissimus Deus, a quo sunt ambae constitutae, utriusque itinera recte atque ordine composuisse. Quae autem sunt, a Deo ordinatae sunt. (Rom. XIII. 1.)

vons dit, à la nature de chacun des deux pouvoirs, à l'excellence et à la noblesse de leur fin : l'un ayant comme fonction prochaine et propre de veiller à l'utile dans les choses qui passent, l'autre de procurer les biens célestes et éternels. Tout ce qu'il y a donc de sacré dans les choses humaines, en quelque manière que ce soit, tout ce qui se rapporte au salut des âmes et au culte divin, ou de par sa nature ou en raison de sa fin, tout cela est soumis au pouvoir et aux dispositions de l'Eglise; le reste, qui ne sort pas de l'ordre civil et politique, dépend à bon droit de l'autorité civile, car Jésus-Christ a commandé de donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu." (35)

Quiconque refuserait d'admettre ces principes et de les appliquer à l'éducation en viendrait nécessairement à nier que le Christ ait fondé son Eglise pour le salut éternel des hommes, et à soutenir que la société civile et l'Etat ne sont pas soumis à Dieu et à sa loi naturelle et divine. Ce qui est évidemment impiété, principe contraire à la saine raison, et, particulièrement en matière d'éducation, chose extrêmement pernicieuse à la bonne formation de la jeunesse, ruineuse assurément pour la société civile elle-même et le bien-être véritable de l'humaine communauté. Au contraire, de l'application de ces principes la droite formation des citoyens reçoit nécessairement le plus grand secours. Les faits le démontrent pleinement à toutes les époques. C'est ainsi que Tertullien, aux premiers temps du christianisme, dans son "Apologétique", et saint Augustin, pour son époque, pouvaient défier tous les adversaires de l'Eglise catholique; et Nous, de nos jours, Nous pouvons répéter avec ce dernier : "Eh bien ! que ceux-là qui nous disent que la doctrine de l'Eglise est l'ennemie de l'Etat nous donnent une armée composée de soldats tels que les veulent la doctrine et les enseignements de l'Eglise, qu'ils nous donnent des sujets, des maris, des épouses, des parents, des fils, des maîtres, des serviteurs, des rois, des juges, et enfin des contribuables et des agents du fisc, tels que les exige la doctrine chrétienne, et qu'ils osent ensuite nous dire que

(35) Ep. Enc. Immortale Dei, 1 Nov 1885 : Ita que inter utramque potestatem quaedam intercedat necesse est ordinata colligatio : quae quidem coniunctioni non immerito comparatur, per quam anima et corpus in homine copulantur. Qualis autem et quanta ea sit, aliter iudicari non potest, nisi respiciendo, uti diximus, ad utriusque naturam, habendae ratione excellentiae et nobilitatis caussarum; cum alteri proxime maximeque propositum sit rerum mortalium curare commoda, alteri caelestia ac sempiterna bona comparare. Quidquid igitur est in rebus humanis quoquo modo sacrum, quidquid ad salutem animarum cultumve Dei pertinet, sive tale illud sit natura sua, sive rursus tale intelligatur propter causam ad quem refertur, id est omne in potestate arbitrioque Ecclesiae: cetera vero, quae civile et politicum genus complectitur, rectum est civili auctoritati esse subiecta, cum Iesus Christus iusserit, quae Caesaris sint, reddi Caesari, quae Dei, Deo.

cette doctrine est nuisible à l'Etat; qu'ils n'hésitent pas un instant au contraire à proclamer que, là où on lui obéit, elle est le salut par excellence de l'Etat." (36)

(A suivre.)

.(36) Ep. 138: Proinde qui doctrinam Christi adversam dicunt esse reipublicae, dent exercitum talem, quales doctrina Christi esse milites iussit; dent tales provinciales, tales maritos, tales coniuges, tales parentes, tales filios, tales dominos, tales servos, tales reges, tales iudices, tales denique debitorum ipsius fisci redditores et exactores, quales esse praecipit doctrina christiana, et audeant eam dicere adversam esse reipublicae; imo vero non dubitent eam confiteri magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicae.



LE SACRE DE S. G. MGR JOSEPH GUY, O. M. I.

S. G. Mgr Joseph Guy, O. M. I., le nouveau vicaire apostolique de Grouard, a été sacré dans l'église du Sacré-Coeur, à Ottawa, le 1er mai. La cérémonie a été très imposante. S. E. Mgr André Cassulo, délégué apostolique, était le prélat consécrateur, assisté de NN. SS. Louis Rhéaume, O. M. I., évêque de Haileybury, et Ovide Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin. S. E. le cardinal Rouleau, archevêque de Québec, quatre archevêques et dix-sept évêques étaient présents, ainsi que Mgr Turquetil, O. M. I., préfet apostolique de la Baie d'Hudson, plusieurs prélats, quelques centaines de prêtres et de religieux. Dans la nef, côte à côte, et vis-à-vis de sa famille naturelle, s'agenouillaient quelques-uns des laïques les plus en vue du pays, des représentants du corps diplomatique.

Du haut de la chaire, deux archevêques, Mgr Gauthier, de Montréal, Mgr Sinnott, de Winnipeg, du pied même de l'autel, le Délégué apostolique, quelques moments plus tard, à l'issue d'agapes fraternelles, le primat de l'Eglise canadienne, le ministre fédéral de la Justice, profitaient de cette solennelle occasion, non seulement pour souligner les mérites de l'élu, mais pour rendre le plus solennel hommage à l'illustre Congrégation dont il est l'enfant, dont, avec une humble et magnifique fierté, il s'avoue le protégé.

"Si la foi catholique, a dit Son Eminence, brille en sa pureté dans les prairies de l'Ouest et resplendit sur les glaces polaires; si les païens d'hier se sont courbés sous la douceur du joug du Seigneur; si le royaume de Jésus-Christ s'est dilaté jusqu'aux confins des terres habitables; si le Vicaire de Jésus-Christ y est vénéré et aimé comme le père de la grande famille chrétienne, c'est à votre Congrégation religieuse, que nous devons ce bienfait." Ce sacre rappelle les augustes souvenirs d'un long héroïsme. Les fils de la France ont pris une part prépondérante

aux premières oeuvres d'apostolat dans les solitudes de notre vaste pays. Les Oblats ont fourni de vaillants ouvriers français et canadiens. Les Taché, les Langevin, les Legal, trois archevêques, ont été les fondateurs de provinces ecclésiastiques maintenant prospères. Les Faraud, les Grandin, les Clut ont fait rayonner la foi par leur sainteté et leur courage.

Et vous, Mgr de Zerta, soyez fier d'être l'héritier d'une pareille famille. La Providence vous a préparé à l'épiscopat par les nombreuses charges qu'Elle vous a conférées dans le passé et votre noviciat dans les postes lointains. Vous aurez pour vous soutenir la main bénissante du vénérable patriarche auquel vous succédez.

* * *

"Au premier rang de la foule qui se pressait dans l'église du Sacré-Coeur," a raconté dans "Le Devoir" M. Omer Héroux, "il y avait, tout près de M. Lapointe, un ministre fédéral dont la présence intriguait ceux qui ne savent pas: le ministre de l'Intérieur, un Anglo-protestant, M. Stewart, et, non loin de lui, tout le personnel, protestant comme catholique, du Département des Affaires indiennes, qui relèvent, comme l'on sait, du ministère de l'Intérieur. C'était congé, jeudi matin, aux Affaires indiennes, en l'honneur de Mgr Guy, et M. Stewart, se faisant excuser de son absence au banquet de midi, priait son collègue Lapointe de dire publiquement au nouvel évêque son estime et sa respectueuse admiration. Que le modeste religieux, au nom presque ignoré, qui a été pendant des années le représentant des missionnaires de l'Ouest auprès des autorités fédérales, ait pu, tout en servant les intérêts sacrés qui lui étaient confiés, conquérir à ce point l'estime des politiques et des fonctionnaires de toutes croyances avec lesquels il était habituellement en contact, n'est-ce point un éloquent et singulier témoignage de ses hautes qualités?"

"On en recueillerait un autre dans la présence de ces prêtres, venus de tous les points de l'Ouest, pour lui dire leur affectueux respect. Partout où il a passé, et sans presque s'en douter, semble-t-il, ce modeste, dont le trait principal paraît être un équilibre de hautes qualités, a suscité le respect et l'affection. Il était en Saskatchewan quand le Saint-Siège l'a désigné pour l'épiscopat. Il faut avoir causé avec certains des nôtres de là-bas pour savoir quel regret cause son départ.

"La Providence et ses supérieurs l'avaient préparé à la lourde tâche qui vient de lui tomber sur les épaules. S'il n'a eu personnellement qu'un contact assez bref avec le travail missionnaire, il connaît admirablement l'ensemble des pays de missions. Il n'a pas simplement été le procureur, à Ottawa, des évêques missionnaires, il a visité l'Ouest jusqu'au Cercle arctique, —

sauf, chose curieuse, le territoire même qui vient de lui être confié. Il connaît les conditions de la vie des missionnaires; il connaît en même temps celles des territoires les plus organisés, des petites et grandes villes. Il arrive en une période de transition: il succède aux géants de l'apostolat ancien, il devra continuer leur oeuvre, mais présider en même temps, selon toutes les probabilités, à un régime nouveau, à l'organisation de la chrétienté blanche qui semble devoir naître des progrès de l'agriculture et de l'industrie.

"Simplement, comme un soldat discipliné — comme un bon religieux, plus exactement, — il accepte la dure besogne. Ceux qui l'envoient comptent sur son esprit apostolique, sur une puissance de travail, ordonné et méthodique, qui ne paraît pas avoir de limites, sur une santé physique que deux graves accidents consécutifs ne paraissent pas avoir entamée; ils attendent de son épiscopat de grandes et fructueuses choses."



ARCHEVEQUE D'EGINE

De la "Revue Apostolique de M. I." de Lyon

Pour lui, le Pape ressuscite un vieux titre épiscopal glorieux, en fait un titre archiépisopal et le lui donne avec la dignité d'Archevêque. C'est pour le glorieux vétéran du Nord canadien, Mgr Grouard.

Le 28 février 1930, Mgr Grouard a été promu à l'Archevêché titulaire d'Egine. Egine est une île de la Mer Egée; ce fut autrefois un évêché dépendant de la métropole d'Athènes. Le siège a été occupé par plusieurs évêques "in partibus", de 1396 à 1436: le dernier fut un Franciscain, auxiliaire de Beauvais. En reprenant ce siège, le Saint-Père le fait archevêché.

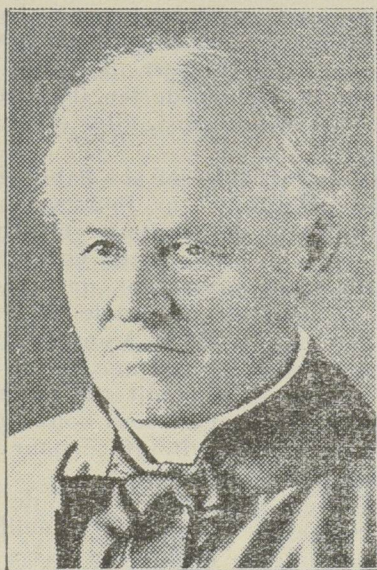
Vous chercherez sur une carte de la Grèce le golfe d'Egine et en face de Corinthe, comme la sentinelle qui surveille le Péloponèse à la fois et l'Attique, vous trouverez l'île et la ville d'Egine. Elle fut la rivale d'Athènes. Il faut y placer le berceau des écoles de sculpture grecque. Elle assista à la bataille de Salamine qui sauva la Grèce du despote oriental, Xerxès de Perse.

En Mgr Grouard, Archevêque d'Egine, l'artiste et le batailleur et le victorieux de tant de luttes, ne seront pas insensibles à ces souvenirs, sans parler des souvenirs chrétiens que nous ne connaissons pas. Saint Paul, le grand Apôtre, dut longer plusieurs fois Egine. Qu'il bénisse le nouvel Archevêque jusqu'à la consommation de sa carrière apostolique!

Ce sera une des plus belles carrières apostoliques qui ont réjoui et glorifié l'Eglise à travers tous les siècles.

FEU MGR GABRIEL CLOUTIER, P. A., V. G.**Curé de Saint-Norbert**

Dimanche matin, le 27 avril, est décédé paisiblement dans son presbytère, Mgr Gabriel Cloutier, curé de Saint-Norbert, protonotaire apostolique, archidiacre et vicaire général du diocèse de Saint-Boniface. En lui disparaît un vétéran du clergé manitobain, un prêtre à l'âme apostolique, un patriote de bon aloi, un homme d'affaires remarquable et un travailleur infatigable. Il emporte avec lui le respect et l'estime de la population de notre province, qu'il habitait depuis près de cinquante-deux ans et où il avait lié, au cours de sa vie active, de très nombreux



ses connaissances. La presse de langue anglaise de Winnipeg lui a rendu un beau tribut d'hommages.

Le regretté défunt était né à Saint-Pierre de Montmagny le 1er février 1851. Il fit ses études classiques au collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Il commença ses études théologiques en enseignant, selon la coutume du temps, à son "Alma Mater", et les continua au Grand Séminaire de Québec, où il fit la connaissance de feu S. G. Mgr Mathieu, le futur archevêque de Régina, dont il demeura toujours l'ami intime. Le 9 août 1878, répondant à l'appel de Mgr Taché, il arrivait à Saint-Boniface en compagnie de Mgr A.-A. Cherrier, P. A., V. G., du diocèse de Winnipeg, qui lui survit. Pendant plus d'un demi-

siècle ils ont été l'un et l'autre comme des lampes ardentes placées sur le chandelier pour éclairer les fidèles de la maison du Seigneur.

A son arrivée à la Rivière Rouge, M. l'abbé Cloutier fut professeur au collège où il termina ses études théologiques. Le 28 août 1881, Mgr Taché lui conféra l'onction sacerdotale. Il continua à être professeur au collège et y fut préfet des études de 1881 à 1885. Il ne le quitta qu'une année après l'arrivée des Jésuites. En 1885-86, son nom figure parmi le personnel comme professeur de philosophie, de hautes mathématiques et de sciences naturelles, matières qu'il avait sans doute enseignées dans les années antérieures.

Son enseignement au collège ne suffisait pas à absorber son activité. Le 1er février 1883, il fut nommé chapelain catholique du pénitencier du Manitoba, poste qu'il conserva jusqu'à sa nomination à la cure de Saint-Norbert. Pendant plusieurs années, avant la construction du chemin de fer, il s'y rendait chaque semaine en voiture, parcourant ainsi, aller et retour, un trajet de trente-deux milles.

Déjà Mgr Taché avait discerné son habileté à mener à bonne fin des entreprises difficiles. Aux jours sombres de novembre 1885, il lui confia la tâche de ramener secrètement de Régina à Saint-Boniface le corps de Louis Riel. Grâce à la bienveillance des autorités du Pacifique Canadien, qui favorisèrent sa mission, il embarqua le corps de nuit et le fit descendre du train avant l'entrée en gare de Winnipeg, à un endroit désigné où l'attendaient les Métis. Ce ne fut pas une mince surprise le lendemain lorsque la nouvelle se répandit que le chef métis reposait dans sa famille à Saint-Vital, d'où, sous bonne garde, il fut transporté à la cathédrale de Saint-Boniface pour les funérailles et inhumé dans le cimetière adjacent.

Dans le même ordre de choses, à l'été de 1886, Mgr Taché l'envoya dans la Saskatchewan pour recueillir des renseignements sur les événements de 1885. Il y passa plusieurs mois et remplit fidèlement sa mission. A son retour, il remit à son Archevêque les notes qu'il avait recueillies.

* * *

En 1889, MM. les abbés Cherrier et Cloutier, les deux futurs protonotaires apostoliques, furent nommés secrétaires généraux du premier Concile provincial de l'Ouest, qui fut tenu cette année-là à Saint-Boniface.

M. l'abbé Cloutier accompagna plusieurs fois Mgr Taché dans la province de Québec. Il fit avec lui le voyage de Québec, en 1886, pour aller assister à la remise de la barrette rouge au premier cardinal canadien, le 21 juillet. En 1891, lors des fêtes du cinquantenaire de l'arrivée des Oblats à Montréal, Mgr Ta-

ché le choisit comme représentant du clergé séculier du diocèse. Les deux autres compagnons de voyage étaient les RR. PP. Dandurand et Lacombe, O. M. I.

Après avoir cessé d'enseigner au collège, M. l'abbé Cloutier rendit de multiples services dans le ministère et les oeuvres. Attaché au personnel de l'archevêché, il s'occupa notamment de missions, de colonisation et de la surveillance des travaux de l'érection de l'hôpital de Saint-Boniface en 1886 et de son agrandissement en 1892. En 1895, le nouvel archevêque, Mgr Langevin, le nomma procureur de la Corporation archiepiscopale, poste qu'il occupa pendant dix ans.

En 1905, à la mort de Mgr Ritchot, vénérable patriarche, qui était curé de Saint-Norbert depuis 1862, M. l'abbé Cloutier fut désigné pour le remplacer. Il y arriva le 1er avril. Le 10 janvier précédent, un incendie avait consumé le presbytère; il en construisit un nouveau, celui-là même dans lequel il est mort. L'année 1906 amena le vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale; il fut célébré par une belle et joyeuse fête paroissiale. Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., y prononça le sermon de circonstance et M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, lui présenta les hommages de ses confrères, en même temps que les paroissiens lui exprimèrent leurs sentiments dans une adresse.

Pendant vingt-cinq ans, le digne et vaillant curé poursuivit sa mission au milieu de son peuple. Le 22 décembre 1920, il devint archidiacre du diocèse et membre du conseil diocésain. Le 15 juin 1922, S. S. Pie XI, reconnaissant ses mérites et ses longs états de service, lui conféra la dignité de protonotaire apostolique, et Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface le constitua son vicaire général le 27 juillet de la même année.

* * *

La fin de sa belle carrière fut marquée du sceau de l'épreuve. Le 8 avril 1829 un violent incendie consuma l'église paroissiale. Malgré son grand âge, il entreprit de reconstruire et le 24 novembre dernier il inaugura le magnifique soubassement, vaste, bien éclairé et bien chauffé, qui a vraiment les proportions d'une église et qui remplace avantageusement celle détruite par l'incendie.

Depuis octobre dernier, sa santé, toujours si robuste malgré les années, commença à décliner. Sa grande énergie le soutint dans l'accomplissement de son ministère et, avec l'aide que lui prêtèrent, le dimanche, quelques confrères dévoués, il continua à diriger sa paroisse. En janvier, il sentit le besoin de demander pour un temps le secours d'un auxiliaire permanent. M. l'abbé E.-A. Chamberland l'assista jusqu'à la fin. Le Jeudi-Saint, il voulut faire lui-même l'office: ce fut sa dernière messe. Le soir, il présida une heure d'adoration. Le lendemain, Vendredi-

Saint, il fit le Chemin de la Croix avec ses paroissiens et leur parla de la Passion de Notre-Seigneur. Le lendemain, une pneumonie, compliquée d'une affection cardiaque, s'empara de lui; il reçut l'Extrême-Onction le mardi de Pâques et le dimanche de la Quasimodo, après une courte agonie, il remit son âme à son Créateur, à sept heures moins cinq minutes du matin.

* * *

La nouvelle de sa mort causa une douleur profonde, surtout parmi ses paroissiens, qui perdaient en lui un père tendre, dévoué et bienfaisant. Malgré un caractère original et une écorce un peu rude, il possédait un cœur d'or et une intelligence d'élite. L'une et l'autre furent constamment à la disposition de ses paroissiens et de tous ceux qui eurent recours à lui. Que d'affaires matérielles il a réglées, que de successions il a administrées, que de transactions il a dirigées! Ayant à un haut degré l'intelligence des affaires et la connaissance des procédés légaux, il a rendu d'inappréciables services. Il allait toujours par droits chemins. Ses conseils, sûrs et désintéressés, étaient recherchés.

Homme de Dieu, il cherchait en tout le bien des âmes et le service du prochain. Il pratiqua jusqu'à la fin une rigide économie. Il ne voulut jamais encourir la dépense qu'entraîne l'automobile. Jusqu'à la fin, pour ses voyages presque quotidiens en ville, il se contenta du tramway. Il était très hospitalier; il aimait à recevoir ceux qui lui faisaient visite; il recevait en vrai gentilhomme d'autrefois; sa table était toujours abondamment servie et il se plaisait à en faire les honneurs. Grâce à une sage administration et à son maniement des affaires, il amassa certainement une somme considérable de biens, mais il mourut pauvre, laissant à peine de quoi se faire enterrer. Il distribua tout au cours de sa vie, semant les bienfaits à droite et à gauche, mais toujours avec la plus grande discrétion. Le don princier qu'il fit au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, son "Alma Mater", lorsqu'il fut éprouvé par le feu il y a une dizaine d'années, et celui qu'il fit à sa paroisse en payant presque la moitié du coût du soubassement qu'il venait de construire, sont les seuls qui aient transpiré dans le public.

Il faut aussi faire une mention spéciale de sa piété et de son zèle. Il aimait la beauté de la maison du Seigneur. L'ordre régnait partout. Calices, ciboires, ornements: tout était vraiment digne. Il conserva jusque dans sa vieillesse le zèle de l'enseignement du catéchisme aux enfants et de la prédication à son peuple. Il est vraiment tombé sur la brèche et les armes à la main. Il eut de la difficulté à se persuader de l'approche de la mort, mais la veille au soir, quand il vit l'émoi qui régnait autour de lui, il comprit que son heure était venue. Il s'y prépara avec le soin qu'il avait toujours mis à toutes choses toute sa vie et fit généreusement son sacrifice.

C'est vraiment une grande figure de prêtre qui est disparue. Il a laissé d'unanimes regrets parmi ses confrères. Les jeunes surtout se rappelleront longtemps son souvenir, ses conseils et sa bonté. Sa mémoire vivra dans l'histoire manitobaine. Comme celle de son prédécesseur qu'il a eu soin de faire écrire et de publier il y a deux ans, sa vie mérite d'être écrite. Il a laissé quinze cahiers d'un journal quotidien qu'il a rédigé jusqu'au 15 avril.

* * *

Ses funérailles eurent lieu le 1er mai et furent très imposantes. S. G. Mgr l'Archevêque chanta le service. Mgr J.-A. Boulet, P. D., représentant du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, remplissait les fonctions de prêtre assistant; les RR. PP. J.-P. Desjardins, S. J., recteur du collège de Saint-Boniface, et Ephrem, O. C. R., du monastère de Saint-Norbert, celles de diacres d'honneur. Les diacres d'office étaient les RR. PP. A. Champagne, C. R. I. C., de Notre-Dame de Lourdes, et G. Bellemare, O. M. I., de Saint-Boniface. Mgr Z.-H. Marois, P. A., et administrateur "sede vacante" du diocèse de Régina; Mgr A.-A. Cherrier, P. A., V. G., du diocèse de Winnipeg; Mgr. W.-L. Jubinville, P. D., curé de la cathédrale de Saint-Boniface, ainsi que soixante-et-douze prêtres séculiers et réguliers des deux diocèses de St-Boniface et de Winnipeg étaient présents. Sept communautés religieuses de femmes et deux de Frères enseignants étaient représentées. On remarquait parmi les laïques, l'Honorable P.-A. Talbot, président de l'Assemblée législative du Manitoba, l'Hon. A. Préfontaine, ministre de l'Agriculture, M. Robert Fletcher, sous-ministre de l'Education, l'Honorable L.-A. Prud'homme, l'Honorable Juge L.-P. Roy, M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, M. Joseph Lecomte et M. Horace Chevrier, anciens députés, M. Roger Goulet, inspecteur des écoles, etc.

Les paroissiens et les amis des paroisses avoisinantes étaient très nombreux. Ce fut une cérémonie bien touchante que le défilé de toutes les personnes présentes auprès du cercueil, pour jeter un dernier regard sur ses restes mortels et lui dire un suprême adieu, avant le départ de la procession pour le cimetière paroissial. C'est dans ce vaste et beau cimetière, dont il avait pris un si grand soin et dans lequel il avait inhumé tant de paroissiens pendant vingt-cinq ans, qu'il voulut dormir son dernier sommeil. Il y repose dans l'attente de la résurrection. Son souvenir vivra longtemps dans sa paroisse et dans la province.

R. I. P.



— Un communiqué du Vatican a annoncé que la canonisation des huit Bienheureux Martyrs canadiens est définitivement fixée au dimanche 29 juin, fête des SS. Pierre et Paul, jour de la clôture du jubilé papal.

MGR ARSENE TURQUETIL, O. M. I.

Le long voyage par le Labrador semble fini pour les missionnaires de la préfecture apostolique de la Baie d'Hudson. La voie de Churchill, relié désormais au reste du Canada par le chemin de fer, raccourcit de beaucoup leur trajet. De Chesterfield Inlet, siège actuel de la préfecture, à Churchill, il y a 440 milles. Mgr Turquetil a quitté son poste le 25 mars et a fait le voyage en traîneaux à chiens. Trois attelages avec leurs conducteurs esquimaux l'ont conduit jusqu'à Esquimo Point. De là, le trajet s'est terminé avec un seul attelage. Un des missionnaires, le R. P. Lionel Ducharme, qui avait passé l'hiver dans l'est du Canada, s'était rendu à Churchill par la voie ferrée et reprit le chemin de Chesterfield avec l'attelage qui avait amené Monseigneur. L'entente s'était faite par radio. Le P. Ducharme était venu lui aussi l'automne dernier par le même chemin.

Comme Churchill fait partie du territoire de la préfecture apostolique de la Baie d'Hudson, Mgr Turquetil a annoncé son intention d'y transférer le siège de son administration. Comme il le faisait remarquer aux journalistes, "avec le chemin de fer, le télégraphe, la radio et d'autres commodités, il sera plus facile d'y administrer la préfecture qu'à Chesterfield Inlet".

A Churchill, à l'arrivée du prélat missionnaire, se trouvaient M. Bracken, premier ministre du Manitoba, Mme Bracken, des entrepreneurs et d'autres membres d'une expédition qui visitait le nouveau port. Ils lui firent un chaleureux accueil et furent très intéressés de le voir en tenue d'Esquimau et de considérer le moyen de locomotion fort pittoresque, dont il faisait usage. Monseigneur les initia à la vie de ses ouailles. L'Esquimau, qui l'accompagnait, construisit un igloo sous leurs yeux. M. Bracken et quelque sautres se firent photographier en costume esquimau.

De Churchill au Pas, 510 milles, Monseigneur a voyagé en chemin de fer sur le train qui ramenait le premier ministre et sa suite. Il y arriva le 15 avril. Du Pas il est venu à Winnipeg et à Saint-Boniface. Le Vendredi-Saint il a assisté à la cérémonie de l'après-midi à la cathédrale Sainte-Marie. S. G. Mgr Sinnott le présenta aux fidèles et l'invita à leur parler de ses missions. L'exposé très simple qu'il fit de la vie du missionnaire chez les Esquimaux intéressa vivement et toucha beaucoup ses auditeurs. Une collecte au profit de ses missions rapporta la jolie somme de \$250.00.

De Winnipeg, Mgr Turquetil s'est rendu à Ottawa, où il a assisté au sacre de son ancien procureur, S. G. Mgr Guy, le 1er mai, et à Montréal. Il compte être de retour à Churchill à la fin de juin, à temps pour s'embarquer sur l'un des premiers bateaux qui partiront pour le nord de la préfecture.

LE SERGENT JOYCE

Parmi les voyageurs, qui revenaient de Churchill au Pas le 15 avril dernier, était le sergent M.-A. Joyce, membre de la R. C. M. P., qui revenait des régions arctiques et était en route pour Ottawa. La part qu'il eut à la fondation des missions esquimaudes de la Baie d'Hudson mérite d'être racontée.

En 1911, le sergent Joyce, un catholique fervent, écrivit aux directeurs de la Propagation de la Foi pour les informer que des populations esquimaudes se trouvaient dans le voisinage de Chesterfield Inlet et qu'elles n'avaient jamais entendu parler des missionnaires.

S. G. Mgr Charlebois, vicaire apostolique du Keewatin, en fut averti. Il envoya aussitôt le Père Turquetil, qui se trouvait alors à la mission du lac Caribou, dans la région de la baie d'Hudson, mais à quelque 400 ou 500 milles de la côte. Le Père Turquetil avait déjà rencontré des Esquimaux à Fort Churchill et il connaissait leur langue. Dès 1912, il était rendu à Chesterfield Inlet et y établissait une mission.



UN TRANSBORDEMENT REMARQUABLE

En 1925, Mgr Turquetil, Oblat de Marie Immaculée, retournait en sa Mission de l'Extrême-Nord. Nommé Préfet apostolique de la Baie d'Hudson, il emportait dix grandes caisses pleines d'objets destinés à une Mission qu'il voulait fonder en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. A son arrivée à Montréal, il trouve deux bateaux: le "Nascopie" et le "Bay-Eskimo". Il embarque ses dix caisses sur ce dernier et monte sur le "Nascopie" afin d'arriver plus vite à son poste, au nord-ouest de la baie d'Hudson. Quelques jours après, le "Bay-Eskimo" lance le S. O. S. de détresse; le "Nascopie" fait demi-tour et arrive à temps pour sauver les passagers. Le "Bay-Eskimo" coule alors avec toute sa cargaison dont, naturellement, les dix caisses du missionnaire. Celui-ci arrive au débarcadère, tout désolé d'avoir perdu les choses si précieuses qu'il destinait à la station qu'il devait fonder en l'honneur de Soeur Thérèse. Il allait quitter le bord quand, à sa stupeur, les matelots du "Nascopie" lui remettent les dix caisses qui avaient été embarquées sur le "Bay-Eskimo"! La petite Thérèse avait fait le transbordement! Le fait fut contrôlé et signé par les agents responsables de la baie d'Hudson, qui étaient sur le point de rembourser la valeur de la cargaison perdue. Ce fait ne peut donc pas être mis en doute... On comprend, après cela, le culte que les missionnaires ont voué à leur patronne.

(Fait rappelé dans les "Annales de la Propagation de la Foi", livraison de janvier, par le R. P. Baeteman, lazariste.)

LE CATHOLICISME ECLAIRE DE FRANCE

(Paroles du cardinal Verdier)

Le Pape aime par-dessus tout les oeuvres d'enseignement. Il comprend que tout ce qu'il y a de bien, de beau, de grand, de saint, vient de la lumière, uniquement de la lumière.

Pie XI a dit un jour une parole qui m'a été rapportée et qui m'a singulièrement frappé. Les nouveaux cardinaux reçoivent la visite des membres du Corps diplomatique accrédité auprès du Vatican, non pas collectivement, mais chacun individuellement. Un ambassadeur m'a donc raconté qu'il décrivait récemment au Souverain Pontife les manifestations religieuses de son pays, et il se permit d'insinuer que le Pape devait en être consolé, d'autant qu'en d'autres pays — et il faisait allusion à la France — on avait à déplorer des abstentions douloureuses. Mais le Pape l'arrêta et lui dit textuellement: "Les manifestations religieuses de votre pays ne valent pas le catholicisme éclairé d'un grand nombre de Français!" Et cette remarque, si flatteuse pour les catholiques de France, nous ramène, mes chers Amis, à la théorie des élites. Oui, il faut cultiver ce catholicisme éclairé des Français!

J'ai été honoré aussi de la visite de tous les cardinaux alors présents à Rome. Or, lorsque le cardinal Maffi, archevêque de Pise, fut devant moi, il me regarda des pieds à la tête, et il me dit: "C'est là le Supérieur des Carmes?" — "C'est lui-même, Eminence!" — "Je tiens à vous dire, me déclara-t-il, que j'ai lu tous vos articles de la "Revue Apologétique". Et il ajouta, ce qui est beaucoup plus important, qu'ayant eu à constituer les bibliothèques de ses séminaires, il y avait placé tous les "Dictionnaires" publiés sous la direction de professeurs ou d'anciens professeurs de l'Institut catholique de Paris, toute la collection de nos revues religieuses et un grand nombre de publications parues dans notre capitale sur la question religieuse, envisagée du point de vue dogmatique ou moral. Et il conclut: "Le catholicisme éclairé n'est que là!" Et ceci n'est que l'écho d'une conversation que j'avais eue, il y a six ans, avec plusieurs archevêques, dont deux m'ont dit: "Nous sentons que le catholicisme éclairé de demain, c'est le vôtre; il s'élabore à Paris".



LA DESTINEE SOCIALE DE LA FEMME

En tous pays, pour répondre aux appels réitérés du Pape, une élite féminine se lève, se groupe, livre bataille. L'ennemi à vaincre, ce sont les modes modernes, c'est l'immodestie féminine. Redoutable adversaire. Mais "ce que femme veut, Dieu le veut". Si l'élite persévère, la victoire est certaine.

Le Canada n'a pas voulu rester à l'écart de cette croisade. Une ligue est fondée: la ligue catholique féminine. Elle est vaillante et agissante. Nombreuses sont ses sections paroissiales. Celle de Hull est une des plus actives. Et c'est sous ses auspices et par une de ses ligueuses, Mlle Marie-Thérèse Archambault, que fut donnée la remarquable conférence publiée en brochure par l'Oeuvre des tracts. On y trouvera, en un vif raccourci, l'histoire de la femme à travers les âges, le rôle que Dieu lui a destiné, l'esprit qui doit l'animer en particulier à notre époque et dans notre pays. Toutes les éducatrices devraient posséder ces pages et les commenter à leurs élèves.

La brochure se vend 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



L'INCENDIE DE L'ECOLE INDIENNE DE CROSS LAKE

Lettre de S. G. Mgr Charlebois au R. P. Tavernier, O. M. I.

Le Pas, 28 février 1930.

Bien cher Père,

Voici quelques détails qui pourront vous intéresser et mettre les choses au point à propos de la catastrophe de Cross Lake.

Le 25 courant, à 3 heures du matin, l'alarme fut donnée. Tout le soubassement, le rez-de-chaussée et le premier étage étaient en feu. La fumée pénétrait déjà au deuxième dans les dortoirs. Tous ceux qui ont échappé au désastre se sont sauvés en habits de nuit. A 6 heures, il ne restait plus que les quatre murs et des ruines fumantes. A 9 heures, un sauvage partait avec un traîneau à chiens pour porter la nouvelle à Wabowden, station du chemin de fer de la Baie d'Hudson, distance de 50 milles. A 10 heures p.m., une dépêche nous annonçait le désastre; mais avec peu d'explications. A midi, le 26, je partais dans un aéroplane que le Département Indien mettait à ma disposition. Deux heures s'étaient à peine écoulées, nous avions parcouru 190 milles! Quelles larmes de part et d'autres! Les Pères, les Frères et les Soeurs, des Oblates du Sacré Coeur et de Marie Immaculée, vêtus d'habits laïques, la plupart empruntés aux sauvages. La Soeur Jeanne de Chantal gît sur le plancher avec l'épine dorsale brisée. Son cas est très grave. Soeur Sainte-Agathe a la jambe fracturée. Une autre, Soeur Marie des Anges, souffre d'un pied sérieusement gelé. Elle est restée trop longtemps pieds nus sur la neige par un froid de 20 degrés en-dessous de zéro. Le Frère Goulet est blessé au talon dans sa chute du deuxième étage. L'étable a été le premier lieu de refuge de ces malheureux. Plus tard ils furent transportés dans

deux maisons privées. Un grand nombre de parents avaient emmené leurs enfants chez eux. Douze manquaient à l'appel: dix filles, un garçon et la supérieure.

Le sauvetage s'est effectué avec ordre, sans panique et avec promptitude, en moins de cinq minutes. Toutes les petites filles qui ont été victimes auraient pu se sauver si, malgré les ordres de la Soeur gardienne de se rendre à la porte de sauvetage, elles ne s'étaient cramponnées à leur lit, sans doute accablées de sommeil ou se sentant asphyxiées par la fumée. La Rde Soeur Supérieure, Soeur Marguerite-Marie, a succombé en voulant porter secours à une petite fille de quatre ans qui, tout de même, a été sauvée par une autre religieuse.

Les deux Soeurs gardiennes du dortoir ont été les dernières à sortir au moment où le plancher s'effondrait. Les Indiens qui étaient accourus venaient en pleurant baiser les mains des religieuses blessées et se disaient entre eux: "Voyez comme elles aiment nos enfants. Pour leur sauver la vie, elles se sont sacrifiées."

Les femmes leur offraient leurs châles pour les réchauffer et s'exposaient elles-mêmes au froid. A 4 heures p.m., les cinq Soeurs blessées étaient installées dans l'aéroplane, et, en moins de deux heures, elles reposaient dans des lits de notre hôpital ici au Pas. Cela grâce à la bienveillance des Messieurs du Département Indien. Leur charité n'est pas encore à bout. Ils se hâtent en ce moment de faire des expéditions de vêtements et de couvertures, etc. Ils méritent beaucoup de louanges et surtout de reconnaissance. Nous la leur accordons de tout coeur. N'ayant pu revenir en aéroplane, je me servis d'un traîneau à chiens. En dix heures, nous avons franchi les 50 milles qui nous séparaient du chemin de fer de la Baie d'Hudson d'où j'ai pu prendre le train. Je viens d'arriver ici.

Malgré les secours du Département Indien, que de choses de première nécessité manquent encore! Tous les vases sacrés, les vêtements sacerdotaux et tout ce qui regarde la sacristie ont été la proie des flammes, même les saintes espèces n'ont pu être sauvées. Actuellement, les Pères disent la messe sur l'autel portatif que je leur ai emporté en aéroplane. La garde-robe et la literie des Pères et des Soeurs sont anéanties. Il ne leur est pas même resté un mouchoir pour essuyer leurs larmes!

Les nombreux témoignages de sympathie que je trouve sur ma table sont puissants à consoler et à reconforter notre pauvre coeur affligé. Notre plus sincère reconnaissance à tous ceux et celles qui sympathisent avec nous.

† O. CHARLEBOIS, O. M. I.

Vic. apost. du Keewatin.

L'ENSEIGNEMENT DU CATECHISME

Tout chrétien de bon sens doit reconnaître que le catéchisme est la première des sciences. Tout observateur est contraint d'avouer qu'elle est souvent la plus négligée. L'enfance finie, qui étudie la religion? "Tout se développe chez vous, disait un prédicateur, le corps et l'esprit, mais point votre foi. Réalité monstrueuse que cette vie se développant dans tous les sens, sauf par en haut. Une tête d'enfant sur un corps d'homme."

Le catéchisme, au moins, est-il assimilé par les petits? Il ne faudrait pas se dissimuler que l'avenir de la religion dans un pays, comme l'avenir éternel d'une multitude d'âmes, dépend de cette question. Et par suite un travail comme celui de M. l'abbé Quinet, inspecteur de l'Enseignement religieux dans le diocèse de Paris, intitulé "Carnet de Préparation d'un Catéchiste", mérite, de la part de tous ceux qui ont souci des intérêts de Dieu, la plus sympathique attention.

Il est de nature à rendre les plus éminents services à tous les catéchistes, prêtres et laïques. La méthode qu'il préconise nous paraît remarquable à la fois par sa simplicité, sa richesse et son adaptation.

Simplicité: après avoir résumé à grands traits, pour le catéchiste, la matière d'un chapitre, en faisant ressortir les subdivisions, en indiquant le sens de la doctrine et la meilleure manière de la proposer, l'auteur énumère les textes, histoires et comparaisons à utiliser, en insistant sur l'impression d'ensemble à produire. Tout est immédiatement orienté vers la pratique, c'est-à-dire vers le maximum de clarté en même temps que de plénitude dans l'enseignement.

Richesse: une seconde partie, extrêmement importante, bien qu'introuvable dans la plupart des catéchismes même détaillés, montre comment utiliser la leçon pour la formation de la piété. Thèmes de méditations brèves, applications personnelles, points de contact entre la doctrine et la vie de l'enfant, rien n'est négligé de ce qui peut toucher le cœur tout en éclairant l'esprit.

Et qu'on ne craigne point la surcharge, l'utopie. Tous ces trésors sont vraiment assimilables pour l'enfant. Une longue pratique a fait comprendre à l'auteur quels étaient les moyens les plus puissants, les comparaisons les plus frappantes, les traits les plus pittoresques, la méthode la plus concrète et la plus efficace, pour capter l'attention de l'enfant et nourrir son âme presque sans effort de sa part. Une dernière partie complète la préparation du chapitre: un texte court, imprimé en marge, est destiné à être lentement écrit au tableau noir; un modèle de commentaire l'accompagne. Rien de plus vécu, de plus psycho-

logique, de plus puissant que cette manière d'instruire et de former à la fois. L'ouvrage est évidemment destiné à trouver, parmi les catéchistes, un accueil chaleureux et, en nous réjouissant d'avance du grand bien qu'il fera, nous souhaitons vivement que l'auteur nous donne sans tarder le troisième volume, "la Morale", qui doit couronner l'oeuvre.

Cette appréciation, tirée des "Etudes" des Jésuites de Paris, rencontre celle de la "Semaine Religieuse" de Québec qui recommande hautement les deux volumes parus: "Dogme" et "Grâce et Sacrements" et annonce que le troisième "Morale", sortira sous peu. Ce "Carnet de Préparation d'un Catéchiste". Notes pédagogiques. 3 volumes, par l'abbé Edgar Quinet. Paris, Editions Spes, 17, rue Soufflot. Prix: 22 francs le vol. franco au Canada. On peut probablement le trouver aussi chez nos libraires canadiens de Montréal et de Québec.



VOYAGER POUR LE CHRIST

Voulez-vous avoir une idée des petits voyages qu'on peut faire dans le Nord? Voici le programme rempli par Mgr Breynat de mars à octobre 1929. Voyage en canot: 2,500 kilomètres; en traîne à chiens: 700 kilomètres; en paquebot sur l'Océan Glacial: 1,600 kilomètres; en avion: 3,400 kilomètres; en charrette: 300 kilomètres. Ce qui fait un total de 12,600 kilomètres. Avant la fin du prochain mois de décembre Monseigneur aura ajouté à ce chiffre: 1,300 kilomètres en avion et 450 kilomètres en chemin de fer auront été accomplis pour aller faire des commandes de matériel et de provisions à destination des nouvelles missions de l'Océan Glacial.

C'est à peu de chose près, sinon quant au mode de transport, du moins quant à la longueur du chemin, le programme réalisé annuellement par Mgr Breynat. Certes, il réalise toujours magnifiquement sa devise: "Peregrinari pro Christo: Voyager pour le Christ".

"Petites Annales O. M. I."

P. DUCHENE, O. M. I.



FONDATION D'UN NOUVEAU CARMEL EN ANNAM

Le Carmel de Hué vient de fonder un nouveau Carmel à Thanh-Hoa, dans le vicariat apostolique de Phat-Diem. La petite caravane qui émigre ainsi comprend huit religieuses cloîtrées et deux soeurs tourières.

Le Carmel de Thanh-Hoa est la première communauté de contemplatives établies dans le vicariat de Phat-Diem. Jus- qu'alors ce vicariat ne comptait que dix religieuses de Notre-

Dame des Missions qui dirigent deux écoles, et 188 religieuses indigènes (Amantes de la Croix).

Le vicariat de Hué compte, au contraire, deux communautés contemplatives, la Trappe de N.-D. d'Annam qui compte 45 moines (3 français et 42 indigènes) et le Carmel de Hué qui, avant d'essaimer à Thanh-Hoa, comptait 23 religieuses (6 européennes et 17 annamites).

La population totale du vicariat de Phat-Diem est de 2 millions d'habitants, parmi lesquels 127,000 sont catholiques. Le vicariat de Hué compte 760,000 habitants, parmi lesquels 71,750 sont catholiques.



LES TAXES SCOLAIRES DANS L'ONTARIO

Une requête signée par les 725 commissions scolaires catholiques de l'Ontario, et représentant environ 100.000 écoliers et leurs parents, a été présentée à la Législature provinciale. La requête demande la mise en vigueur d'une loi qui assurera la division des taxes scolaires suivant l'esprit de la demande des partisans des écoles séparées lorsque l'acte de 1886 fut passé. Par cette loi, il était réclamé "une distribution équitable et efficace des taxes scolaires payables par les corporations détenues par le public et les autres compagnies incorporées".

Les requérants disent que l'esprit de la loi n'a jamais été exécuté, et ils réclament maintenant les amendements qui seront jugés nécessaires pour permettre aux écoles séparées de recevoir une juste et raisonnable proportion des taxes des corporations dans lesquelles des catholiques romains sont actionnaires.



UNE ANECDOTE DE MGR GROUARD

J'avais dix ans, contait un jour Mgr Grouard, et ma dissipation était devenue la désolation de mon père. Tout gendarme qu'il fût, il avait désespéré de se faire écouter. Un jour que je faisais l'école buissonnière, il m'attrappa, me prit par le bras et me mena à l'église. Du même geste, il m'agenouilla à l'autel de la sainte Vierge, en disant: "Ma bonne Mère, je vous le donne. Tâchez d'en faire quelque chose. Pour moi, j'y renonce". Il faut croire que sa prière fut entendue, car on put bientôt m'admettre au Petit Séminaire. Mais, lorsque dix ans plus tard, je lui annonçai que je partais pour les missions du Canada, mon père ne put s'empêcher de dire, avec un sanglot: "Tout de même, je ne croyais pas que la sainte Vierge m'aurait pris au mot à ce point-là!"

C'est en souvenir de cette scène que j'ai choisi pour devise lorsqu'on me fit évêque: "Sub tuum praesidium: sous votre égide, ô Marie!"

LE BIENHEUREUX ALBERT LE GRAND

Moins connu que son illustre disciple, Albert le Grand jouit cependant dans les sphères théologiques d'un prestige indiscutable. Il y porte le beau titre de Docteur universel.

Sa renommée devrait toutefois dépasser ce domaine et s'étendre davantage dans l'Eglise. On admirerait en lui un des plus remarquables modèles qui puissent être proposés à l'imitation des savants et des intellectuels catholiques. Grand aussi par sa vertu, les prières de ses nouveaux admirateurs pourraient peut-être obtenir du ciel la grande faveur de le voir inscrit au nombre des saints et décoré de l'auréole des docteurs. Aussi le public accueillera-t-il avec intérêt la brochure qu'un frère du Bienheureux Albert le Grand, le R. P. A.-M. Richer, O. P., vient de lui consacrer. L'Oeuvre des Tracts l'a publiée dans sa collection et on ne peut qu'en souhaiter une large diffusion. Elle se vend 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent (port en plus), à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



LES DERNIERES ANNEES DE BOSSUET

Ce volume, publié par Desclée, De Brouwer et Cie, à Bruges, contient le journal de Ledieu pour les années 1703 et 1704, les dernières de la vie de Bossuet. Il est plein de renseignements sur les affaires qui, en ces temps, troublèrent l'Eglise de France. Il nous faut en outre admirer l'indomptable énergie du vieil évêque préparant, jusqu'à la fin, des ouvrages que la mort ne lui permit pas de publier, et restant fidèle à lui-même, au terme d'une vie tout entière consacrée au service de Dieu et au bien des âmes. Son fidèle secrétaire a noté jour par jour les progrès de la cruelle maladie qui finit par l'emporter. On y lit aussi en appendice la relation émue des derniers jours de l'évêque de Meaux.



LE R. P. CYRILLE BEAUDRY, C. S. V.

On nous a adressé un exemplaire d'une conférence du R. P. Alphonse Grandpré, C. S. V., donnée aux élèves du Séminaire de Joliette le 3 mai 1929, à l'occasion du 25ème anniversaire de la mort du R. P. Cyrille Beaudry. C'est un résumé, à grands traits, de la vie et de la physionomie de ce célèbre éducateur qui a laissé un souvenir si vivant et si profond au Séminaire de Joliette, auquel il a consacré 36 années de sa vie et dont il fut le Supérieur à trois reprises. Avant son entrée dans l'Institut des Cleres de Saint-Viateur, il avait été quelque temps missionnaire dans le diocèse de Vancouver, dont Mgr Demers était alors l'évêque. Il

avait laissé New-York au printemps de 1859, en bateau, passant par l'isthme de Panama, pour se rendre dans la Colombie. Le climat trop humide des côtes du Pacifique ne convenait pas à l'abbé Beaudry qui, malgré son zèle, dut aller passer l'hiver en Californie et revint ensuite au Canada, où l'attendait une si belle carrière d'éducateur.



DING ! DANG ! DONG !

— "L'Epopée blanche" du regretté Louis-Frédéric Rouquette a été récemment traduite en allemand par Stéphanie Newman et éditée chez Herder.

— Le R. P. Elphège Allard, O. M. I., du vicariat du Yukon, pour mieux triompher des immensités sans communications du Vicariat, est allé prendre un brevet de pilote aviateur. Il espère être prêt à ses randonnées dès cet été.

— Le R. P. Jules-Marie Lécuyer, O. M. I., qui s'est noyé le 24 octobre dernier en visitant des rêts tendus dans la grande rivière Mackenzie, était né en 1878 dans le diocèse de Vannes. Il partit de Liège avec un seul poumon, en 1905, pour la rude mission des Loucheux de la Rivière Rouge Arctique. C'était un excellent missionnaire. Il était seul à savoir le difficile dialecte loucheux. Quelle dure épreuve pour le Vicariat !

— Le 8 avril marquait le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Jean-Marie Comte, vicaire depuis plusieurs années à Saint-Eustache. M. l'abbé J.-A. Bastien, curé, a voulu célébrer dignement cet anniversaire, qui a eu son écho à Notre-Dame de Lourdes le 22 et à Saint-Léon le 24.

— Trois prêtres du diocèse ont assisté au Congrès eucharistique de Carthage, tenu du 7 au 11 mai, et assisteront à la canonisation des Bienheureux Martyrs canadiens : MM. les abbés Clovis Paillé, curé de Transcona, Rosario Brodeur, curé de Holy Cross, et Alphonse Fortin, aumônier de l'hôpital de Saint-Boniface.

— Le R. P. Chrysostome, O. M. L., curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Saint-Boniface, prêche cette année les trois retraites des Soeurs Grises.

— Le 7 mai le R. P. A.-F. Auclair, O. M. I., a célébré à Edmonton le 25ème anniversaire de son ordination.

— M. l'abbé R. Lussier, curé de Lestock, Sask., a été nommé curé de Lisieux, et M. l'abbé J.-A. Ménard, curé de Lisieux, a été nommé curé de Lestock.

— M. l'abbé P.-E. Halde, curé de McCreary et de Maki-nak, Man., a été nommé curé de Saint-Lazare. Il est remplacé par M. l'abbé Horace Dansereau.

— S. G. Mgr l'Archevêque, qui avait pris part à la semaine

de confirmations à Montréal, devait assister au sacre de S. G. Mgr Guy le 1er mai, mais il dut revenir pour le service de Mgr Cloutier qui eut lieu le même jour.

— Mgr Guy est le onzième ancien élève de l'Université d'Ottawa appelé à l'épiscopat et le cinquième ancien professeur.

— S. G. Mgr Murray, C. SS. R., nouvel évêque de Victoria, a été sacré à Montréal le 7 mai et S. G. Mgr McGuigan, nouvel archevêque de Régina, l'a été à Edmonton le 15. "Ad multos annos!"

— Les prêtres auront un soin tout spécial de faire naître un vif désir de la communion quotidienne dans le coeur des enfants quand ils les préparent à la première Communion. Qu'ils veuillent à leur tour faire faire cette première Communion dès qu'ils en sont capables..., avant que les souillures du monde n'aient terni l'éclat de leur innocence... et à la leur faire renouveler... tous les jours. — Pie X.

— Une canne à pommeau d'or donnée par Sir J.-A. McDougal à Mgr Taché en 1890, a été remise à M. R.-B. Bennett par M. l'abbé Augustin Bernier, ancien chancelier du diocèse d'Edmonton, qui demeure actuellement à Saint-Jean, Qué. Cette canne qui porte l'inscription: "J. A. McD, Noël 1890", appartient successivement à Mgr Taché, à Mgr Grandin, à Mgr Legal et à M. l'abbé Bernier.

— Le 10 avril la sanction royale a été donnée à Ottawa à une loi pourvoyant au prolongement de la frontière du Manitoba dans l'anse de l'angle nord-ouest du Lac des Bois.

— Dans "La Liberté" du 14 mai, M. l'abbé J.-A. Bastien, curé de Saint-Eustache, a publié une belle notice historique de sa paroisse.



R. I. P.

— Mgr L.-E. Duguay, P. D., ancien curé du Cap de la Madeleine et curé de Saint-Barnabé, décédé dans cette dernière paroisse.

— Le R. P. Ignace Adam, S. J., ancien membre du personnel des collèges de Saint-Boniface et d'Edmonton, et ancien curé au diocèse de Prince-Albert, décédé à Montréal.

— R. P. Esprit Mercier, F. M. I., ancien supérieur de la maison de Cartier, décédé à Sainte-Marie de Chavagnes, en Vendée.

— Rde Soeur Ste-Anne, née M.-Ludivine Béliveau, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à la maison-mère.

— Mme Vve Henri Royal, née Emma Gelley, décédée à Saint-Boniface.

— M. Georges Germain, pionnier de Winnipeg, décédé à l'Hospice Taché.